

marches-securises.fr

PUBLICATION



ÉTABLISSEMENT

Ville de Beaucaire (30)
Place Georges Clémenceau
30300 Beaucaire

AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Beaucaire (30), Contact : M le Maire, Julien SANCHEZ, Place Georges Clémenceau, 30300 Beaucaire, FRANCE. Tél. : +33 466591006. Fax : +33 466593040. Courriel : pierre.mariette.lopez@beaucaire.fr. Code NUTS : FRJ12.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.beaucaire.fr/>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Services de télécommunications de la Commune de Beaucaire, du CCAS de Beaucaire et du SIVU de la piscine Beaucaire Tarascon - Relance du lot n° 2 Téléphonie mobile

II.1.2) Code CPV principal

64212000

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte

Services de télécommunications de la Commune de Beaucaire, du CCAS de Beaucaire et du SIVU de la piscine Beaucaire Tarascon - Relance du lot n° 2 Téléphonie mobile

II.1.5) Valeur totale estimée**II.1.6) Informations sur les lots**

Division en lots : Non

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

64212000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRJ12

Lieu principal d'exécution : Sur le territoire de la Commune 30300 Beaucaire

II.2.4) Description des prestations

Lot n°2 - Téléphonie mobile

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 50%

Qualité

Valeur technique : 50%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. Par conséquent, la durée maximale de ces lots, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Informations sur les options

Options : Non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

Accord-cadre à bons de commande.

Montant minimum annuel : Sans

Montant maximum annuel : 70 000,00 € HT

Les montants sont identiques pour chacune des périodes de reconduction.

Délais d'exécution : article 5.3 du CCAP et de l'AE.

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

(ne pas fournir par le candidat en cas de renseignement de la rubrique F1 du DC1 ou le DUME)

Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

(ne pas fournir par le candidat en cas de renseignement de la rubrique F1 du DC2 ou le DUME)

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

Groupement de commandes :

Le pouvoir adjudicateur est un groupement de commande composé de la Commune de Beaucaire, du Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Beaucaire et du Syndicat Intercommunal (SIVU) de la piscine Beaucaire-Tarascon. Le coordonnateur du groupement est la Commune de Beaucaire. Le coordonnateur du groupement assurera l'ensemble des actes de passation et d'attribution des marchés de services de télécommunications de la Commune de Beaucaire, du CCAS et du SIVU de la piscine de Beaucaire-Tarascon ainsi que l'exécution, y compris financière.

Clause de réexamen :

Une modification en cours d'exécution pourra être faite pendant la durée du marché, conformément à l'article R2194-1 du code de la commande publique (Article 10.3 du CCAP)

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne l'établissement d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Vendredi 10 mars 2023 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 5 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

Date : vendredi 10 mars 2023 - 13:30

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : Oui

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

Sans que cela ne soit contractuel, le prochain renouvellement aura probablement lieu en fin d'année 2026.

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Appel d'offres ouvert.

Forme juridique du groupement :

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. En cas de groupement conjoint, le mandataire commun du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique pour l'exécution du présent accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Cautionnement et garanties financières :

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

Aucune avance ne sera versée.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Financement sur le budget de la Commune de Beaucaire, du CCAS de Beaucaire, du SIVU de la piscine Beaucaire-Tarascon.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Retrait du dossier de consultation :

Il est remis gratuitement à chaque candidat et disponible à l'adresse électronique suivante :

<https://www.marches-securises.fr>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Les candidats sont invités à s'identifier lors du téléchargement du dossier, afin de pouvoir être alertés par toute modification éventuelle du DCE ou toute réponse aux questions posées par des candidats dans le cadre de la consultation. Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Remise des offres :

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du RC.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://marches-securises.fr>

Renseignements complémentaires :

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches-securises.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

Information des candidats non retenus :

Article 8.3 du RC.

Ouverture des offres :

Elle se fera ultérieurement à la date limite de remise des offres, en présence de l'acheteur. L'ouverture des plis n'est pas publique et aucune personne extérieure à la Commune ne peut y participer.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal Administratif de Nîmes 16 Avenue Feuchères CS 88010 , 30941 NIMES FRANCE. Tél. +33 466273700. E-mail :

greffe.ta-nimes@juradm.fr. Adresse internet : <http://nimes.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

Tribunal Administratif de Nimes 16 Avenue Feuchères CS 88010 , 30941 NIMES FRANCE. Tél. +33 466273700. E-mail : greffe.ta-nimes@juradm.fr. Adresse internet : <http://nimes.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.3) Introduction des recours

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Tribunal Administratif de Nimes 16 Avenue Feuchères CS 88010 , 30941 NIMES FRANCE. Tél. +33 466273700. E-mail : greffe.ta-nimes@juradm.fr. Adresse internet : <http://nimes.tribunal-administratif.fr>.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

03 février 2023